

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

CANTON de
BESANÇON - EST

Commune de THISÉ
N° Code Postal 25220
Bureau distributeur ROCHE LEZ BEAUPRÉ

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 juillet 2022

OBJET

L'an deux mille vingt deux

Le quatre

le Conseil Municipal de la commune de THISÉ

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de juillet

Étaient Présents : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, Mme CANONNE, M. DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FALLOT, M. FREZE, Mme GAUTHIER, Mme GUILMAILLE, M. HEQUETTE, M. KIEFFER, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAHON, Mme RUISSEAUX, M. VALZER.

Était Absent : M. MICHEL (pouvoir à M. Frézé) , M. BOURGON (pouvoir à M. DERIOT), M. LABBACI (pouvoir à Marc PAUTOT), Mme RODRIGUEZ (pouvoir à Mme ARTHAUD)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Morgane Canonne ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

Suite aux demandes en janvier 2022 de M. Maxime BANDELIER et Mme Marie BULLOZ (propriétaires au 11 D rue du Presbytère) et de M. et Mme GROSNIT Patrice (propriétaires au 11 C rue du Presbytère) d'acquérir une partie du terrain en face leurs propriétés respectives, les démarches ont pu être lancées sous la supervision du Maire et de l'Adjoint à l'Urbanisme de l'équipe précédente (estimation des domaines du terrain, intervention d'un géomètre...).

Tous les éléments étant réunis et suite à l'établissement du plan de division et de bornage établi par le géomètre, une délibération est nécessaire afin d'acter la décision par actes notariés.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De vendre la parcelle AD 461 d'une surface de 73 m² à M. Maxime BANDELIER et Mme Marie BULLOZ et la parcelle AD 462 d'une surface de 128 m² à M. GROSNIT Patrice et ce, au prix de 30 € le m² (estimation des Domaines) ;

- D'acquérir la parcelle AD 460 d'une surface de 6 m² à M. Maxime BANDELIER et Mme Marie BULLOZ et ce, au prix de 30 € le m².
- D'autoriser le Maire à signer les actes de vente et l'acte d'achat correspondants ainsi que tous les documents afférents.

Thise, le 4 juillet 2022,
Le Maire
Pascal Deriot